

tenue sous la présidence de Madame DOUET, assisté(e)
de Madame THOMAS et Monsieur BREMOND, Conseillers
En présence de Monsieur MAROWSKI, Rapporteur public
Madame LECUYER, Greffière

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2103100	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté rectificatif du 21/01/ 2021 du Maire de Longeville sur mer rectifiant deux erreurs matérielles contenues dans la décision du 16/09/2020 portant refus du permis de construire N° PC08512720S0031 pour la construction d'une maison individuelle au Lieu-dit LE FIEF DES BARGES	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame D	Maître BAUDRY Marine
Défendeur	COMMUNE DE LONGEVILLE SUR MER PREFECTURE DE LA VENDEE	ATLANTIC JURIS
02)	DOSSIER N° 2103663	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	condamner le département de Maine-et-Loire à leur verser la somme globale de 49 610, 20 euros au titre des travaux de réparation de leur propriété et en réparation des différents préjudices subis	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame M	SELARL ANTARIUS AVOCATS (Cour)
Défendeur	DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE	SELARL PHELIP & ASSOCIES

09 heures 00

04) DOSSIER N° 2200186 RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté du préfet de la Loire-Atlantique du 3 septembre 2021 N° 2021/ICPE/205 enregistrant les installations d'enrobage au bitume de matériaux routiers exploitées par la Société ENRO P.44 à Puceul au titre de la réglementation ICPE

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G ASSOCIATION CAMIL SARL LES RUCHERS DU MOULIN EARL BARAKABIO Madame A Madame E Madame N Madame B Monsieur A Madame L	Maître DUBREUIL Thomas Maître DUBREUIL Thomas
Intervenant	ASSOCIATION ROBIN DES BOIS SCA FONCIERE TERRE DE LIENS	Maître DUBREUIL Thomas
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE SASU ENRO P 44	MARTIN AVOCATS

09 heures 00

05)	DOSSIER N° 2317183	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	Annuler la délibération n°066-2023 du 21/06/2023 par le conseil communautaire de la communauté de communes de NOZAY a refusé la vente au groupe PIGEON des parcelles ZV n°004, 005 et 0114p situées dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée de l'OSSERAY à PUCEUL	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ENRO P. 44 PIGEON ENTREPRISES	MARTIN AVOCATS MARTIN AVOCATS
Défendeur	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE NOZAY	DEGAULLE FLEURANCE & ASSOCIES
Observateur	LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT - SELA	
06)	DOSSIER N° 2206088	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté du 14 janvier 2022 du préfet de la Mayenne portant enregistrement de la demande présentée par la SAS Methagri Sud Laval au titre des ICPE en vue d'exploiter une unité de méthanisation d'une capacité de 99 tonnes par jour au lieu-dit La Gaufrie à Laval	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION CHANTECLAIR SARL MAINE SERVICES INFORMATIQUE MSI SARL HUBERT PROCESS SASU ATELIER GLOBAL PUBB SARL B.E.T CHAUMONT YVES SOCIÉTÉ DREANO LAVAL -CENTURY 21 SARL MAISON SAUVAGE TRAITEUR SAS PECEO GUEDON Monsieur R	Maître GAUDRE COEUR-UNI Sandrine Maître GAUDRE COEUR-UNI Sandrine
Défendeur	PREFECTURE DE LA MAYENNE SAS METHAGRI SUD LAVAL MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA	AARPI LEXION AVOCATS

09 heures 00

07)	DOSSIER N° 2317572	RAPPORTEUR: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté PC 04406922T0153 en date du 06/06/2023 par lequel le maire de la commune de Guérande a accordé un permis de construire à la SCCV Guérande 21 en vue de la démolition de 4 bâtiments et la construction de 59 logements collectifs sur un terrain situé au 21 Avenue Anne de Bretagne à Guérande.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maîtres CARRE Mélyssa
Défendeur	COMMUNE DE GUERANDE SCCV GUERANDE 21	SELARL LEXCAP RENNES SCP BRG
08)	DOSSIER N° 2106030	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	Annulation de la décision en date du 31/12/2020 refusant la francisation de ses nom et prénom	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Maître REMIGY Silke
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
09)	DOSSIER N° 2106284	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	annuler l'arrêté n° DP 4410920A2221 du 15/12/2020 par lequel le Maire de la commune de NANTES s'est opposé à leur demande de déclaration préalable portant sur le détachement d'un lot à bâtir sur un terrain situé route de Carquefou à Nantes	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame P	Maître LUCIANO Alexia
Défendeur	COMMUNE DE NANTES	MRV SOCIETE D'AVOCATS

tenue sous la présidence de Madame DOUET, assisté(e)
de Madame THOMAS et Monsieur BREMOND, Conseillers
En présence de Monsieur MAROWSKI, Rapporteur public
Madame LECUYER, Greffière

10 heures 45

01)	DOSSIER N° 2011096	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à leur verser la somme de 37 000 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de leur logement ainsi que la somme de 39 000 euros en réparation du préjudice lié aux troubles dans leurs conditions d'existence en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de leur propriété située Les Rosiers à SAINT CORNEILLE (72)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA SNCF RESEAU EIFFAGE RAIL EXPRESS	ADDEN AVOCATS (Cour) URBINO ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2011099	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à verser à Mme Gillard la somme de 42 000 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de son logement ainsi que la somme de 44 000 euros à verser à M. Lefray en réparation du préjudice lié aux troubles dans ses conditions d'existence en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de la propriété située L'Essard à SAINT-CORNEILLE (72)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T Monsieur V	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA SNCF RESEAU SAS EIFFAGE RAIL EXPRESS	ADDEN AVOCATS (Cour) URBINO ASSOCIES

10 heures 45

03)	DOSSIER N° 2011163	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à leur verser la somme de 83 000 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de leur logement ainsi que la somme de 86 000 euros en réparation du préjudice lié aux troubles dans leurs conditions d'existence en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de leur propriété située Les Buissons à SAINT CORNEILLE (72)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame J	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA SNCF RESEAU EIFFAGE RAIL EXPRESS	ADDEN AVOCATS (Cour) URBINO ASSOCIES
04)	DOSSIER N° 2011707	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à leur verser la somme de 23 500 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de leur logement ainsi que la somme de 27 000 euros en réparation du préjudice lié aux troubles dans leurs conditions d'existence en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de leur propriété située « Les Bordes du Maspré » à SAINT CORNEILLE (72)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame F	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA SNCF RESEAU EIFFAGE RAIL EXPRESS	ADDEN AVOCATS (Cour) URBINO ASSOCIES

10 heures 45

05)	DOSSIER N° 2011831	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à leur verser la somme de 35 000 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de leur logement ainsi que la somme de 35 200 euros en réparation du préjudice lié aux troubles dans leurs conditions d'existence en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de leur propriété située LES BUISSONS dans la commune de SAINT CORNEILLE (72)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame S	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA SNCF RESEAU EIFFAGE RAIL EXPRESS	ADDEN AVOCATS (Cour) URBINO ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2012102	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à leur verser la somme de 10 787 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de leur logement ainsi que la somme de 12 000 euros en réparation du préjudice lié aux troubles dans leurs conditions d'existence en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de leur propriété située « Coudreuse » à CANTENAY VILLEDIEU (72)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame I Monsieur et Madame M Monsieur et Madame F	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA SNCF RESEAU EIFFAGE RAIL EXPRESS	ADDEN AVOCATS (Cour) URBINO ASSOCIES

10 heures 45

07)	DOSSIER N° 2012213	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à leur verser la somme de 41 120,56 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de leur logement ainsi que la somme de 44 241,12 euros en réparation du préjudice lié aux troubles dans leurs conditions d'existence en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de leur propriété située « La Balochère» à NEUVILLE SUR SARTHE (72)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA SNCF RESEAU SAS EIFFAGE RAIL EXPRESS	ADDEN AVOCATS (Cour) URBINO ASSOCIES
08)	DOSSIER N° 2012664	RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS
Titre de l'affaire	LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à leur verser la somme de 39 500 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de leur logement pour Mme J ainsi que la somme de 44 000 euros en réparation du préjudice lié aux troubles dans leurs conditions d'existence pour M. et Mme M en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de leur propriété située « Le Petit Essard» à SAINT CORNEILLE (72)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame J Monsieur et Madame M	SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU CLIMAT ET DE LA SNCF RESEAU SAS EIFFAGE RAIL EXPRESS	ADDEN AVOCATS (Cour) URBINO ASSOCIES

10 heures 45

09)

DOSSIER N° 2012812

RAPPORTEURE: Madame Solène THOMAS

Titre de l'affaire LGV BPL - condamner l'Etat, SNCF RESEAU et EIFFAGE RAIL EXPRESS à leur verser la somme de 20 493,37 euros en réparation du préjudice lié à la perte de valeur vénale de leur logement ainsi que la somme de 21 000 euros en réparation du préjudice lié aux troubles dans leurs conditions d'existence en raison de l'exploitation de la LGV Bretagne - Pays-de-Loire près de leur propriété située « Le Refay » à NEUVILLE-SUR-SRTHE (72)

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

SCI REFIANSE

SAS HUGLO LEPAGE AVOCATS

Défendeur

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE L'ENERGIE, DU
CLIMAT ET DE LA

SNCF RESEAU

SAS EIFFAGE RAIL EXPRESS

ADDEN AVOCATS (Cour)

URBINO ASSOCIES

Arrêté le 02/10/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Madame DOUET, assisté(e)
de Madame THOMAS et Monsieur BREMOND, Conseillers
En présence de Monsieur MAROWSKI, Rapporteur public
Madame LECUYER, Greffière

11 heures 30

01) DOSSIER N° 2402175 RAPPORTEURE: Madame Hélène DOUET

Titre de l'affaire OQTF 3 mois: Refus de titre de séjour + OQTF avec délai de départ volontaire de 30 jours. Article L611-1-3°

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N	Maître RODRIGUES DEVESAS Stéphanie
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

02) DOSSIER N° 2402357 RAPPORTEURE: Madame Hélène DOUET

Titre de l'affaire OQTF 3 mois: Refus de titre de séjour + OQTF avec délai de départ volontaire de 30 jours. Article L611-1-3° du CESEDA

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Maître DE CLERCK Marie-Paule
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE	

03) DOSSIER N° 2402714 RAPPORTEURE: Madame Hélène DOUET

Titre de l'affaire Refus de titre de séjour + OQTF sans délai + IR de 18 mois

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître KADDOURI Hamid (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2402724	RAPPORTEUR: Madame Hélène DOUET
Titre de l'affaire	OQTF sans délai + IR de 24 mois + assignation à résidence de 12 mois	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître LAPLANE Antoine
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	
05)	DOSSIER N° 2207311	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	Naturalisation (rejet)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame AMINISTERE DE	Maître SOUBEIGA Paul (Cour)
Défendeur	L'INTERIEUR	
06)	DOSSIER N° 2207544	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	NAT : Ajournement à 1 an à compter du 7/09/2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître BERRY Claude
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
07)	DOSSIER N° 2207958	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	ajournement à 2 ans à compter du 18/06/2020	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N	Maître PEREZ Elodie
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

11 heures 30

08)	DOSSIER N° 2208062	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	Naturalisation (ajournement 3 ans à compter du 29/09/2021)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître HARIR Myriam
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
09)	DOSSIER N° 2208223	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	Naturalisation (Rejet implicite)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	Maître RIVIEREZ Gladys (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
10)	DOSSIER N° 2208261	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	Naturalisation : ajournement à 2 ans à compter du 05/11/2021	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Maître MITATA Jeansy (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
11)	DOSSIER N° 2208433	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND
Titre de l'affaire	Naturalisation (rejet)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F	Maître MOREAU Jessica
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

11 heures 30

12) **DOSSIER N° 2208434** **RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND**

Titre de l'affaire Naturalisation (ajournement à 2 ans à compter du 26/08/2021)

Nom des parties

Demandeur Monsieur L
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Représentants des parties

Maître HAMI-ZNATI Nawel

13) **DOSSIER N° 2208517** **RAPPORTEUR: Monsieur Edouard BREMOND**

Titre de l'affaire Naturalisation (rejet)

Nom des parties

Demandeur Monsieur P
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Représentants des parties

Maître MOUTSOUKA Marcel

Arrêté le 02/10/2024
Le président du tribunal